



Objectif
Nouvelle Convention Régionale Culture et Santé
Lancement d'une démarche de concertation

#1 Groupes de travail

FICHE PROPOSITION # 4

OUVRIR LE PROGRAMME AU SECTEUR DE LA PRÉVENTION		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la question de la prévention pour favoriser l'émergence des projets <i>Culture et Santé</i> autour de ce sujet en articulant les bénéficiaires des actions (tout public, avec mixité). 		
<p>Porteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires (ARS, DRAC et Région). 		
<p>Description <i>Etapes, conditions, calendrier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir dans l'AAP la possibilité de faire rentrer les structures et les projets autour de la prévention. - Favoriser la mise en réseau avec les structures de la prévention. 	<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modifier l'AAP pour rendre ces structures éligibles. - Mettre à l'agenda des comités locaux la question de la prévention pour mieux identifier des partenaires du territoire existants autour de cette question (association, éducation nationale, centres de formation, universités, conseils locaux en santé mentale, contrats locaux de santé, GEM, collectivités). 	<p>Parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs culturels. - Acteurs de la santé publique. - Acteurs de soins. - Associations, Education nationale, centres de formation, Conseil locaux en Santé mentale, GEM, etc.

	- Organiser des rencontres	
--	----------------------------	--

Points de vigilance du groupe

Critère d'éligibilité des structures (GEM, Assos)

Volonté politique, institutionnelle.

Moyens humains et financiers pour accompagner cette dynamique d'ouverture aux bénéficiaires.

Réussir à fédérer des entités aux réalités et champs d'action très différents (éducation nationale, centres de formation, CLSM, etc.)

Points de vigilance d'interSTICES

Sur la question de l'ouverture de l'éligibilité à d'autres structures.

L'intégration de la prévention comme celle d'autres secteurs correspond à la réalité de ce qui fait la santé aujourd'hui. A partir du moment où cela correspond à la définition de la santé et du champ de compétence de l'ARS, cela semble intéressant de ne pas faire des choix de typologies de structures ou de publics, mais des choix au regard de la nature des projets et de leur qualité. Si la prévention est jugée comme une priorité, elle devra alors être argumentée. Périmètre de public ou de sujet ?

Sur la question des partenaires d'un projet Culture et Santé.

Nécessité de (re)questionner la notion de projet partenarial de territoire : quelle place au sein des projets pour les personnes accompagnées dans les structures partenaires non éligibles notamment en termes de fléchage des financements.

Les risques

La question de l'enveloppe constante du programme et de la mobilisation des budgets mobilisables sur l'ARS par secteur.

Ne pas faire d'un projet Culture et Santé uniquement un objet de prévention, de communication mais bien conserver l'enjeu artistique du projet.